



À l'approche des fêtes, nous avons tous à cœur de partager des moments joyeux avec ceux qui nous sont chers. Mais veillons à ce qu'ils se déroulent en toute sécurité. Cette seconde lettre C'est bon à savoir vous apporte des conseils pratiques de prévention. Je vous adresse mes meilleurs vœux de fêtes, de paix et de bonheur.

Jean Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

C'EST
BON À

SAVOIR

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#2
DÉCEMBRE 2024

PRÉVENTION DES INCENDIES : LES BONS RÉFLEXES

■ Comment les éviter ?

- Ne surchargez pas les multiprises électriques. Idéalement c'est 1 prise, pour 1 appareil
- Débranchez les appareils inutilisés, ne les laissez pas en veille
- Éteignez complètement les cigarettes et ne fumez pas au lit
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants. Ne les laissez pas sans surveillance
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou d'huile sur le feu sans surveiller la cuisson
- Éloignez les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

■ Que faire en cas d'incendie ?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

• Si l'incendie se déclare chez vous

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. N'empportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers.

• Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée dans la pièce, placez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

• Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

■ Comment être averti à temps ?



Le DAAF (Détecteur avertisseur autonome de fumée) est un équipement obligatoire de votre logement qui garantit votre sécurité.

Ne le démontez pas !

En cas d'anomalie, contactez Logista.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vous informe :

« Le détecteur de fumée détecte les incendies dès qu'ils se déclarent. Il émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. En cela, il contribue à sauver des vies. L'entretien régulier de ces dispositifs est important pour garantir leur efficacité. »



C'EST UTILE
EN CAS D'URGENCE



18 POMPIERS



15 SAMU



112

APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE VOTRE LOGEMENT

La visite de sécurité et d'entretien, effectuée par Logista dans le cadre du contrat d'entretien de votre logement, est la garantie d'avoir un logement sûr : contrôle des circuits électriques, des appareils de chauffage, des équipements...
Ce contrôle est obligatoire : répondez présent lorsque Logista vous contacte.



VOTRE AGENCE EMMÉNAGE À LA MAISON DU DÉPARTEMENT

Début janvier, l'Agence Rurale du Ternois 7 vallées emménagera dans les locaux de la Maison du Département de Saint-Pol-sur-Ternoise située en centre-ville, au 31 rue des procureurs.

Dans ces nouveaux locaux, les locataires et les personnes à la recherche d'un logement pourront être reçus dans les meilleures conditions de calme et de respect de la confidentialité.

Tous les services au même endroit

Pas-de-Calais habitat est le partenaire du Département en matière de logement. Il a naturellement trouvé sa place au cœur de la Maison du Département. Mais au-delà du logement, vous pourrez trouver de nombreux autres services dont vous avez besoin. La Maison du Département, a en effet, une mission d'accueil, d'information et d'orientation pour toute personne faisant face à une difficulté sociale.

Elle propose aux Saint-Polois :

- Soutien dans les démarches administratives
- Aide en cas de difficultés de logement ou de budget
- Conseils en cas de difficultés familiales (parents, enfant, adolescents)
- Accompagnement des mamans et des enfants jusqu'à 6 ans
- Accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants dans leurs démarches.

Dans le Pas-de-Calais, les Maisons du Département participent à la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité et de développement social : inclusion sociale et professionnelle, soutien des enfants et des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, en situation de vulnérabilité mais également des politiques de santé et du logement.

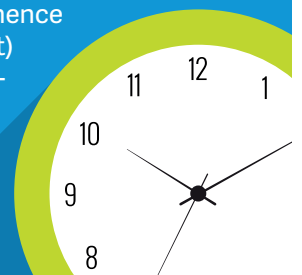


Un meilleur accueil, plus de services au même endroit : votre agence Pas-de-Calais habitat emménage bientôt à la Maison du Département de Saint-Pol-sur-Ternoise.

HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE AGENCE :

31 rue des procureurs à Saint-Pol-sur-Ternoise

- Lundi de 9h à 12h
- Mardi de 9h à 12h (permanence de la conseillère logement)
- Jeudi de 14h à 16h (permanence de la conseillère sociale)
- Vendredi de 9h à 12h



TOUS LES ANS, JE TRANSMETS MON ASSURANCE HABITATION

Lors de la signature de votre contrat de location, vous nous avez remis votre attestation d'assurance.

Vous devez chaque année nous adresser la nouvelle attestation envoyée par votre compagnie d'assurance.

Pensez-y : le défaut d'assurance habitation peut entraîner la résiliation de votre bail.

